

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-06-03

Date de Convocation :
03/06/2010

Nombre de délégués :
Présents : 27
Absents 3
Votants 29

**Objet : Plan de
financement logiciel
serveur enfance
jeunesse**

L'an **deux mil dix**, le 8 juin 2010 à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

M. Gerbeaux, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, P. Leromain, J-L. Aubé, E. Lefèbre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, M. Lethuillier, C. Boucher, D. Couvreur, M. Chassard, B. Perrot, G. Prunier, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, D. Chéron, C. Matelet, J. Chevalier, Y-M Relier, F. Fort, C. Deseyne, C. Lucas

Etaient absents excusés : G. Bolac, J-F. Cler, P. Dumas, N. Proust

Etaient absents non supplés : G. Bolac, E. Gambuto, P. Dumas

Pouvoirs (2) : G. Bolac pouvoir à C. Thiébaud, P. Dumas à C. Deseyne

Considérant le résultat de la consultation relative au choix d'un logiciel et d'un serveur de gestion et de facturation pour les centres de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes

Considérant le dispositif de financement de la Caisse d'Allocation Familiale d'Eure et Loir

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses €h.t.

Acquisition logiciel	11 896
Acquisition serveur	8 676
Formation	5 375
TOTAL	25 946

Recettes €h.t.

Caisse d'Allocation Familiale 80 % logiciel	9 516	} 49.3 %
Caisse d'Allocation Familiale 50 % serveur	3 470	
<u>Communauté de Communes</u>	<u>12 960</u>	50.7 %
TOTAL	25 946	100.0 %

Autorise le Président à effectuer les démarches correspondantes

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-06-04

Date de Convocation :
03/06/2010

Nombre de délégués :
Présents : 27
Absents : 3
Votants : 29

**Objet : Plan de
financement zones
blanches haut débit**

L'an **deux mil dix**, le 8 juin 2010 à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

M. Gerbeaux, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, P. Leromain, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, M. Lethuillier, C. Boucher, D. Couvreur, M. Chassard, B. Perrot, G. Prunier, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, D. Chéron, C. Matelet, J. Chevalier, Y-M Relier, F. Fort, C. Deseyne, C. Lucas

Etaient absents excusés : G. Bolac, J-F. Cler, P. Dumas, N. Proust

Etaient absents non suppléés : G. Bolac, E. Gambuto, P. Dumas

Pouvoirs (2) : G. Bolac pouvoir à C. Thiébaud, P. Dumas à C. Deseyne

Vu la délibération n°210-01-03 du 28 janvier 2010 relative au plan de financement du «Déploiement de solutions de résorption des zones blanches et grises haut débit »

Considérant la demande du Conseil Régional de disposer d'un plan de financement spécifique pour les zones blanches

Considérant qu'après une étude menée par le maître d'œuvre REG.I.E.S., le nombre de lignes éligibles s'établit à 100

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes			Montant € h.t.	Taux %
Zones blanches	Montant € h.t.	Contrat Etat Région, FEDER	337,55	par ligne	33 755	34%
maîtrise d'œuvre	7 200	Conseil Général en complément	290,00	par ligne	29 000	30%
travaux points hauts	92 700	CCLVD			37 145	36%
TOTAL I	99 900	TOTAL I			99 900	100%

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-06-05

Date de Convocation :
03/06/2010

Nombre de délégués :
Présents : 27
Absents : 3
Votants : 29

**Objet : Plan de
financement
surpresseur ZAC
« Les Forts »**

L'an **deux mil dix**, le 8 juin à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

M. Gerbeaux, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, P. Leromain, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, M. Lethuillier, C. Boucher, D. Couvreur, M. Chassard, B. Perrot, G. Prunier, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, D. Chéron, C. Matelet, J. Chevalier, Y-M Relier, F. Fort, C. Deseyne, C. Lucas

Etaient absents excusés : G. Bolac, J-F. Cler, P. Dumas, N. Proust

Etaient absents non supplés : G. Bolac, E. Gambuto, P. Dumas

Pouvoirs (2) : G. Bolac pouvoir à C. Thiébaud, P. Dumas à C. Deseyne

Considérant l'offre de MARTEAU Hydraulique Electricité en date du 13 avril 2010 relative à l'étude de faisabilité, l'installation et la mise en service d'un surpresseur afin d'alimenter la partie haute du parc d'activités communautaire « Les Forts » à Chérisy

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	€ h.t.	
Investissement	88 208	comprenant ingénierie, achat, installation

Recettes	€ h.t.	Taux	
Conseil Général	10 000	11%	Axe II réseaux AEP plafonné à 50 000 € de dépenses
Communauté de Communes	78 208	89%	
TOTAL	88 208	100%	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-06-06

Date de Convocation :
03/06/2010

Nombre de délégués :
Présents : 27
Absents : 3
Votants : 29

Objet : DM1

L'an **deux mil dix**, le 8 juin à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

M. Gerbeaux, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, P. Leromain, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, M. Lethuillier, C. Boucher, D. Couvreur, M. Chassard, B. Perrot, G. Prunier, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, D. Chéron, C. Matelet, J. Chevalier, Y-M Relier, F. Fort, C. Deseyne, C. Lucas

Etaient absents excusés : G. Bolac, J-F. Cler, P. Dumas, N. Proust

Etaient absents non suppléés : G. Bolac, E. Gambuto, P. Dumas

Pouvoirs (2) : G. Bolac pouvoir à C. Thiébaud, P. Dumas à C. Deseyne

M. le Président propose une décision modificative. Elle concerne :

• **le budget principal**

Section fonctionnement

D022	- 27 610 €
D012	+ 10 774 €
D011	+ 4 200 €
D023 OS	+ 12 621 €
D6811 OS	+15 €
Total	0 €

Section investissement

R021 OS	+ 12 621 €
R10222	+ 4 694 €
R2805 OS	+ 15 €
R1321	+ 12 987 €
Total	+ 30 317 €

D2184	+ 13 600 €
D/2183	+ 6 529 €
D205	+ 10 188 €
Total	+ 30 317 €

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Adopte la proposition de décision modificative n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-06-08

Date de Convocation :
03/06/2010

Nombre de délégués :
Présents : 27
Absents : 3
Votants : 29

**Objet : Cession de mât
de radiodiffusion**

L'an **deux mil dix**, le 8 juin à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

M. Gerbeaux, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, P. Leromain, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, M. Lethuillier, C. Boucher, D. Couvreur, M. Chassard, B. Perrot, G. Prunier, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, D. Chéron, C. Matelet, J. Chevalier, Y-M Relier, F. Fort, C. Deseyne, C. Lucas

Etaient absents excusés : G. Bolac, J-F. Cler, P. Dumas, N. Proust

Etaient absents non suppléés : G. Bolac, E. Gambuto, P. Dumas

Pouvoirs (2) : G. Bolac pouvoir à C. Thiébaud, P. Dumas à C. Deseyne

Vu la proposition du Conseil Municipal d'Ecluzelles de céder à l'euro symbolique un mât de radiodiffusion situé section A01 parcelle n°557 au profit de la Communauté de Communes

Considérant l'intérêt communautaire dudit mât pour l'installation du système de réception et d'émission nécessaire au fonctionnement des communications électroniques à haut débit

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Accepte d'acquérir ledit mât à l'euro symbolique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-06-09

Date de Convocation :
03/06/2010

Nombre de délégués :
Présents : 27
Absents : 3
Votants : 29

**Objet : Vente de
parcelle**

L'an **deux mil dix**, le 8 juin à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

M. Gerbeaux, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, P. Leromain, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, M. Lethuillier, C. Boucher, D. Couvreur, M. Chassard, B. Perrot, G. Prunier, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, D. Chéron, C. Matelet, J. Chevalier, Y-M Relier, F. Fort, C. Deseyne, C. Lucas

Etaient absents excusés : G. Bolac, J-F. Cler, P. Dumas, N. Proust

Etaient absents non supplés : G. Bolac, E. Gambuto, P. Dumas

Pouvoirs (2) : G. Bolac pouvoir à C. Thiébaud, P. Dumas à C. Deseyne

Vu la délibération n° 2005-09-04 du 7 septembre 2006 relative à l'acquisition de réserves foncières d'échange dan le cadre de la maîtrise foncière de l'emprise des parcs d'activités communautaires

Considérant que la parcelle ZA n°18 commune de Chérisy, pour une surface de 3 ha 40 a environ, de nature labourable, n'a pas trouvé d'acquéreur dans l'emprise des parcs d'activités communautaires

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Décide de procéder à la vente de ladite parcelle au prix de 13 080 € auprès de tout agriculteur intéressé

Autorise le Président à signer l'acte de vente correspondant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-06-01

Date de Convocation : 3
juin 2010

Nombre de délégués :
Présents : 27
Absents : 3
Votants : 29

**Objet : Contrat
enfance jeunesse**

L'an **deux mil dix**, le 8 juin à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

M. Gerbeaux, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, P. Leromain, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, M. Lethuillier, C. Boucher, D. Couvreur, M. Chassard, B. Perrot, G. Prunier, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, D. Chéron, C. Matelet, J. Chevalier, Y-M Relier, F. Fort, C. Deseyne, C. Lucas

Etaient absents excusés : G. Bolac, J-F. Cler, P. Dumas, N. Proust

Etaient absents non supplés : G. Bolac, E. Gambuto, P. Dumas

Pouvoirs (2) : G. Bolac pouvoir à C. Thiébaud, P. Dumas à C. Deseyne

Vu les statuts de la Communauté de Communes

Considérant le rapport de la Commission enfance jeunesse relatif la création d'un relais d'assistantes maternelles et aux financements afférents proposés par la Caisse d'Allocation Familiale

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Accepte la création d'un relais d'assistantes maternelles itinérant à partir du 1^{er} octobre 2010, dont les pôles d'accueil seront précisés dans le contrat d'objectifs signé avec la Caisse d'Allocation Familiale d'Eure et Loir

Autorise le Président à préparer le contrat d'objectifs correspondant avec la Caisse d'Allocation Familiale d'Eure et Loir et à mettre à jour le diagnostic enfance jeunesse réalisé en 2004, afin de déterminer les nouveaux besoins du territoire.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-06-02

Date de Convocation :
03/06/2010

Nombre de délégués :
Présents : 27
Absents 3
Votants 29

**Objet : Création du
poste de responsable
de relais d'assistante
maternelle**

L'an **deux mil dix**, le 8 juin 2010 à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

M. Gerbeaux, J-L. Lorvellec, C. Thiébaud, P. Leromain, J-L. Aubé, E. Lefèbvre, A. Lebarbier, C. Lamy, C. Guillot, M. Lethuillier, C. Boucher, D. Couvreur, M. Chassard, B. Perrot, G. Prunier, F. Marchais, B. Guimbault, J-L Hudebine, J-C Goyer, D. Chéron, C. Matelet, J. Chevalier, Y-M Relier, F. Fort, C. Deseyne, C. Lucas

Etaient absents excusés : G. Bolac, J-F. Cler, P. Dumas, N. Proust

Etaient absents non suppléés : G. Bolac, E. Gambuto, P. Dumas

Pouvoirs (2) : G. Bolac pouvoir à C. Thiébaud, P. Dumas à C. Deseyne

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, relatif à la création d'emplois territoriaux

Vu les statuts de la Communauté de Communes

Vu le décret n°95-31 du 10 janvier 1995 relatif au statut particulier des éducateurs de jeunes enfants

Considérant la nécessité de disposer d'un emploi qualifié, afin d'assurer la compétence d'animation et de coordination de relais d'assistantes maternelles

Considérant le profil du poste établi,

Le Président propose la création d'un poste de responsable du relais d'assistante maternelle au grade d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur de jeunes enfants principal ou d'éducateur de jeunes enfants chef, à temps complet, à raison de 35 heures par semaines, à compter du 1^{er} octobre 2010.

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Accepte la création de l'emploi précité selon les conditions proposées

Déclare que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :